
**Registre des Arrêtés Permanents
du Président**

**Direction des Sports
et du Nautisme**

**LSOA-DSN-EQUIP-2024-003 - PORTANT SUR LA REGLEMENTATION
D'UTILISATION DES TERRAINS ENGAGONNEES COMMUNAUTAIRES
DU 22 AU 26 FEVRIER 2024**

Le Président de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne,

Vu l'arrêté 2023-027 du 5 juillet 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gérard HECHT,

Considérant l'état dégradé des terrains sportifs engazonnés naturels des Sables d'Olonne Agglomération suite aux pluies abondantes de ces derniers jours et dernières semaines.

Considérant la nécessité de préserver les terrains communautaires,

Considérant la nécessité de préserver les utilisateurs des terrains de risques de blessures,

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation des terrains sportifs engazonnés naturels de l'Agglomération des Sables d'Olonne (Stade de la Guérinière, Stade des Chirons) est interdite jusqu'au lundi 26 février inclus.

Article 2 : Selon l'évolution de l'état des terrains et des prévisions météorologiques, le présent arrêté pourra être abrogé ou prolongé par un nouvel arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les sites concernés et publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 22/02/2024

Pour le Président et par délégation,
M. Gérard HECHT



Vice-Président délégué aux Sports